

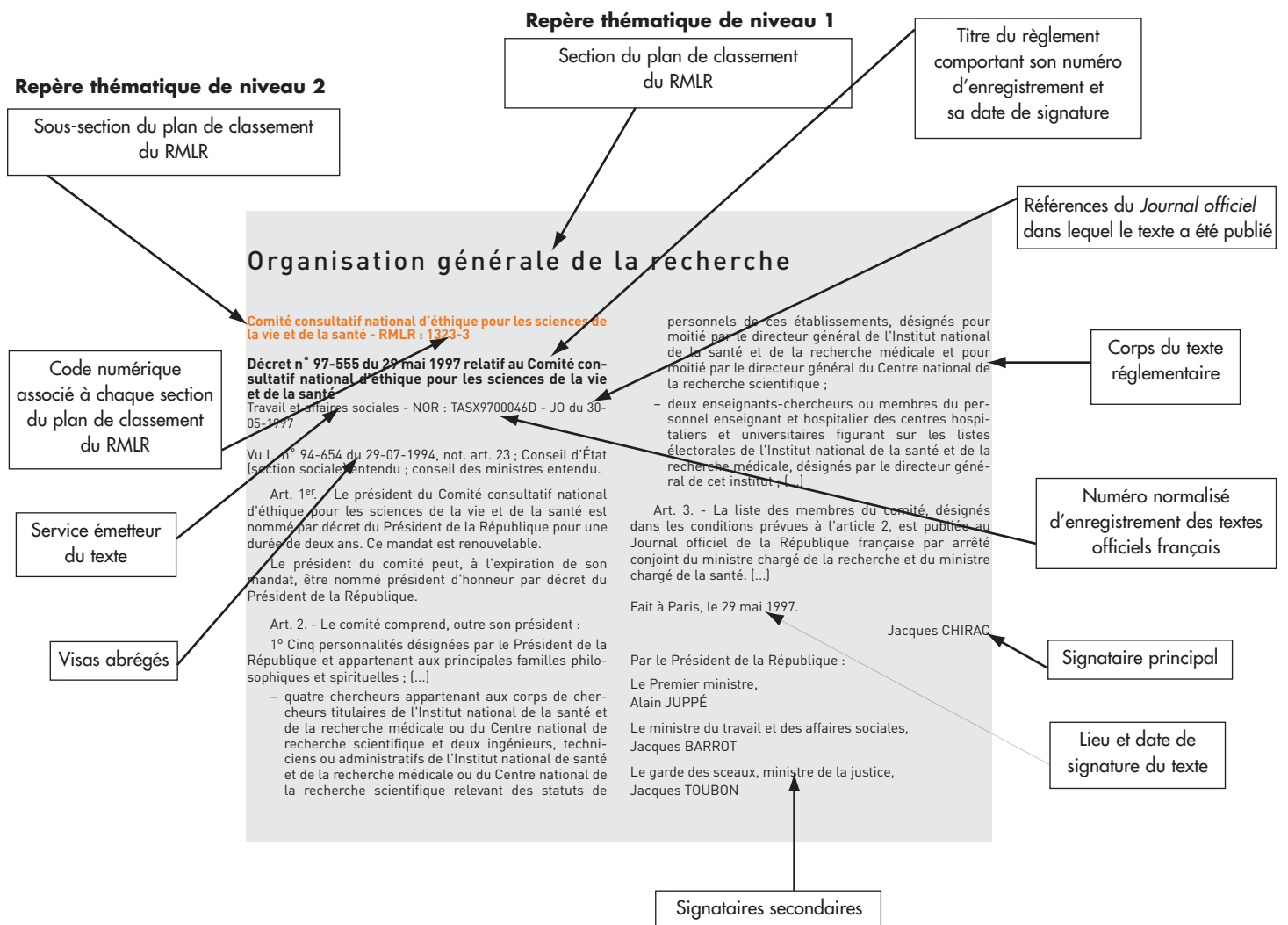
Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Personnel de l'enseignement supérieur (RMLR : 1431)	5
Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences	5
Arrêté du 31 juillet 2009 pris pour l'application du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et portant diverses dispositions relatives aux enseignants-chercheurs	5
Organisation générale du CNRS	6
Unités de recherche (RMLR : 2721)	6
Décision n° 091334PU du 27 août 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire)	6
Décision n° 090014CHIM du 31 juillet 2009 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (rectificatif) (UMR n° 7196 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage, et fonctions biologiques)	6
Décision n° 090021SDV du 12 août 2009 portant nomination de Mme Edith HEARD aux fonctions de directrice-adjointe et portant changement d'intitulé de l'UMR n° 3215 - Génétique du développement et cancer	6
Unités de service (RMLR : 2741)	6
Décision n° 090047SCHS du 3 septembre 2009 portant création de l'UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO)	6
Les personnels du CNRS	8
Le droit à la formation (RMLR : 5235)	8
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat	8
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à l'évaluation de la période de professionnalisation pour les agents de la fonction publique de l'Etat	8
Congés - Autorisations d'absence - Dispositions générales (RMLR : 5236-1)	8
Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature	8
Arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature	8
Autres primes (RMLR : 5312-34)	8
Décret n° 2009-994 du 20 août 2009 modifiant le décret n° 2001-935 du 11 octobre 2001 instituant une prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur en faveur des directeurs de recherche	8
Arrêté du 20 août 2009 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2001 fixant le taux de la prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur instituée en faveur des directeurs de recherche	8

Autres indemnités (RMLR : 5312-35)	8
Arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires	8
Pension-retraite (RMLR : 57)	8
Décret n° 2009-1052 du 26 août 2009 portant création du service des retraites de l'Etat	8
Décret n° 2009-1053 du 26 août 2009 portant organisation du service des retraites de l'Etat	9
Décret n° 2009-1054 du 26 août 2009 instituant un comité de coordination stratégique en matière de retraites de l'Etat.....	9
Décret du 26 août 2009 portant délégation de signature (SCN « service des retraites de l'Etat »)...	9
Arrêté du 12 août 2009 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique	9
Arrêté du 26 août 2009 portant création du comité technique paritaire spécial du service des retraites de l'Etat.....	9
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	10
Organisation des régies (RMLR : 6131)	10
Arrêté du 6 juillet 2009 portant application de l'article 8 du décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs	10
Gestion des recettes – Tarifs (RMLR : 6334)	10
Décision n° 090036DR11 du 7 septembre 2009 fixant le tarif forfaitaire annuel unique proposé par le laboratoire Ulisse (UPS n° 2966).....	10
Décision n° 090005DR13 du 1 ^{er} juillet 2009 fixant les tarifs de vente de souris par l'UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution et qui annule et remplace la décision n° 080002DR13 du 19 mars 2008.....	10
Décision n° 090007DR13 du 3 septembre 2009 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme de Peignage moléculaire UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier.....	10
Décision n° 090006DR13 du 3 septembre 2009 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par le plateau technique « Transgénèse et Technologies Associées » IFR n° 122 - Institut montpelliérain de biologie	11
Mise en œuvre des marchés publics - Généralités (RMLR : 6342-21)	11
Arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif au recensement économique des contrats, marchés publics et accords-cadres dont le montant initial est compris entre 4 000 et 90 000 euros hors taxes	11
Décret n° 2009-1086 du 2 septembre 2009 tendant à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE et 92/13/CEE et modifiant certaines dispositions applicables aux marchés publics.....	11
Moyens immobiliers et matériels	12
Immeubles (RMLR : 71)	12
Décret n° 2009-1082 du 1 ^{er} septembre 2009 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel	12
Mesures particulières	13
Concours	13
Concours internes IT nommés en 2009.....	13
Comités, conseils et commissions	15
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (79 ^{ème} séance) du 25 juin 2009	15

Décision n° 090011SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 070015SGCN, du 5 novembre 2007, relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Chimie	15
Décision n° 090012SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 080005SGCN du 10 mars 2008 relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Sciences du vivant. .	16
Décision n° 090013SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 080003SGCN du 14 février 2008 relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Sciences humaines et sociales	16
Nominations	17
Fin de fonctions	22
Délégations de signature	22
Informations générales	39
Textes signalés	39

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Personnel de l'enseignement supérieur – RMLR : 1431

Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Enseignement supérieur et recherche

JO du 14-08-2009, texte n° 24

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020974583&dateTexte=&categorieLien=id>

Personnel de l'enseignement supérieur – RMLR : 1431

Arrêté du 31 juillet 2009 pris pour l'application du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et portant diverses dispositions relatives aux enseignants-chercheurs

Enseignement supérieur et recherche

JO du 18-08-2009, texte n° 20

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020979390&dateTexte=&categorieLien=id>

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 091334PU du 27 août 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire)
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 5 ; accord université Toulouse 3 ; avis instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers.

Art. 1^{er}. – A l'article 5 de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5562 sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2009,

- directeur, M. Georges CEULENEER, directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Alexis RIGO ;
- directrice-adjointe, Mme Anne BRIAIS, chargée de recherche au CNRS, en remplacement de M. Georges CEULENEER.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 août 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090014CHIM du 31 juillet 2009 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (rectificatif) (UMR n° 7196 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage, et fonctions biologiques)
Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008.

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7196 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage, et fonctions biologiques sont modifiées comme suit :

Après les termes : « Etablissement principal : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE », il est ajouté un alinéa ainsi rédigé : « Autre établissement : INSERM ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 juillet 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090021SDV du 12 août 2009 portant nomination de Mme Edith HEARD aux fonctions de directrice-adjointe et portant changement d'intitulé de l'UMR n° 3215 - Génétique du développement et cancer
SDV

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A002DSI du 19-12-2008, not. art. 1^{er} ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1^{er}. – Mme Edith HEARD, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 3215, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 2. – A compter de la même date, les termes « Génétique du développement et cancer » sont remplacés par les termes « Génétique et biologie du développement ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 août 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 090047SCHS du 3 septembre 2009 portant création de l'UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO)
SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; projet de convention de création de l'UMS n° 3287 CNRS/Université de Provence Aix Marseille I/Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse/Ecole des hautes études en sciences sociales ; avis directeur département SHS.

Art. 1^{er}. – Création

L'UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) est créée, sous réserve de la mise en œuvre de la convention susvisée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Département scientifique de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation : Provence et Corse

Partenaires du CNRS : Université de Provence Aix-Marseille 1, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Ecole des hautes études en sciences sociales

Section d'évaluation : 36 (principale)

Art. 2. – Direction

M. Marin DACOS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette UMS, à compter du 1^{er} janvier 2009, et pour la durée de l'unité.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 septembre 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Les personnels du CNRS

Le droit à la formation - RMLR : 5235

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 13-08-2009, texte n° 12

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020972243&dateTexte=&categorieLien=id>

Le droit à la formation - RMLR : 5235

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à l'évaluation de la période de professionnalisation pour les agents de la fonction publique de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 13-08-2009, texte n° 13

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020972279&dateTexte=&categorieLien=id>

Congés - Autorisations d'absence - Dispositions générales - RMLR : 5236-1

Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 30-08-2009, texte n° 16

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006639&dateTexte=&categorieLien=id>

Congés - Autorisations d'absence - Dispositions générales - RMLR : 5236-1

Arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 30-08-2009, texte n° 17

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006687&dateTexte=&categorieLien=id>

Autres primes - RMLR : 5312-34

Décret n° 2009-994 du 20 août 2009 modifiant le décret n° 2001-935 du 11 octobre 2001 instituant une prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur en faveur des directeurs de recherche

Enseignement supérieur et recherche

JO du 23-08-2009, texte n° 4

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020987993&dateTexte=&categorieLien=id>

Autres primes - RMLR : 5312-34

Arrêté du 20 août 2009 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2001 fixant le taux de la prime de mobilité pédagogique vers l'enseignement supérieur instituée en faveur des directeurs de recherche

Enseignement supérieur et recherche

JO du 23-08-2009, texte n° 5

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020988007&dateTexte=&categorieLien=id>

Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires

Enseignement supérieur et recherche

JO du 12-08-2009, texte n° 21

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020969092&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57

Décret n° 2009-1052 du 26 août 2009 portant création du service des retraites de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 31

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021005979&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57**Décret n° 2009-1053 du 26 août 2009 portant organisation du service des retraites de l'Etat**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 32

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021005992&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57**Décret n° 2009-1054 du 26 août 2009 instituant un comité de coordination stratégique en matière de retraites de l'Etat**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 33

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006007&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57**Décret du 26 août 2009 portant délégation de signature [SCN « service des retraites de l'Etat »]**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 34

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006012&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57**Arrêté du 12 août 2009 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 35

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006023&dateTexte=&categorieLien=id>

Pension-retraite - RMLR : 57**Arrêté du 26 août 2009 portant création du comité technique paritaire spécial du service des retraites de l'Etat**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

JO du 29-08-2009, texte n° 37

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006042&dateTexte=&categorieLien=id>

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Organisation des régies - RMLR : 6131

Arrêté du 6 juillet 2009 portant application de l'article 8 du décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Justice et libertés

JO du 31-07-2009, texte n° 7

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A4140213F6BACFC1740F4F22828CA386.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020915281&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 090036DR11 du 7 septembre 2009 fixant le tarif forfaitaire annuel unique proposé par le laboratoire Ulisse (UPS n° 2966)

DR11 – Délégation Alpes

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060019DAJ du 10-01-2006 ; DEC. n° 060058DAJ du 01-02-2006.

Art. 1^{er}. - Le tarif forfaitaire annuel unique proposé par le Laboratoire ULISSE, UPS n° 2966, comprend : un accès prioritaire aux services d'ULISSE, un nombre d'opérations illimité + un accès privilégié aux services express D.H.L., une réponse sous 48 heures à toute demande, l'intervention du conseiller sécurité pour le transport des marchandises dangereuses incluses.

Tarif unique : 1 000 € HT (TVA au taux en vigueur).

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Fait à Grenoble, le 7 septembre 2009.

Pour le directeur général :
Le délégué régional Alpes,
Younis HERMES

Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 090005DR13 du 1^{er} juillet 2009 fixant les tarifs de vente de souris par l'UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution et qui annule et remplace la décision n° 080002DR13 du 19 mars 2008

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 080155DAJ du 07-01-2009 ; DEC. n° 080154DAJ du 07-01-2009.

Art. 1^{er}. - Les tarifs de vente de souris par l'Institut des sciences de l'évolution (UMR n° 5554) du CNRS sont fixés selon la grille tarifaire jointe en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 5,5 % sur les souris et 19,6 % sur les transports, les frais d'emballage et les tests.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} juillet 2009.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2009.

Pour le directeur général :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Grille tarifaire prix de vente souris 2009

Grille tarifaire souris	Prix unitaire HT Pour les unités CNRS	Prix unitaire HT Pour les extérieurs
Fourniture de souris HT	8,00 €	58,00 €
Fourniture de tissus de souris	2,00 €	5,00 €
Frais d'emballage par souris	2,00 €	2,00 €
Facultatif : frais pour test sérologique par souris (ces tests sont réalisés par un laboratoire extérieur) **Selon devis		
Frais d'expédition prix en sus **Selon devis		

Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 090007DR13 du 3 septembre 2009 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme de Peignage moléculaire UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

DR13 - Délégation Languedoc Roussillon

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 080154DAJ et DEC. n° 080155DAJ du 07-01-2009.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme de Peignage moléculaire UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée d'un an.

Fait à Montpellier, le 3 septembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Plateforme de peignage moléculaire de Montpellier
Tarification HT

Lamelles de verre silanisées

Aucune tarification n'est prévue pour la mise à disposition des lames aux laboratoires CNRS partenaires. Ceux-ci s'engagent à participer, conjointement et au prorata des lames utilisées dans l'année, au coût de production des lames non couvert financièrement par les tutelles de la plateforme.

Analyse d'image

Forfait images	EPST	Académiques étrangers	Privés
100	90 €	182 €	273 €
500	267 €	545 €	818 €
>1000	445 €	908 €	1 363 €

Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 090006DR13 du 3 septembre 2009 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par le plateau technique « Transgénèse et Technologies Associées » IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie

DR13 - délégation Languedoc Roussillon

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 080154DAJ et DEC. n° 080155DAJ du 07-01-2009.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par le plateau technique « Transgénèse & Technologies Associées » IFR n° 122 - Institut Montpellierain de biologie, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une durée d'un an.

Fait à Montpellier, le 3 septembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Service Transgénèse et Technologies Associées – IFR122
Tarification HT pour les organismes publics français

- TRANSG-01 : Culture des cellules ES. Electroporation de l'ADN recombinant dans les cellules ES. Sélection des clones recombinants : Repiquage, Cryoconservation des clones, amplification des cellules pour l'extraction de l'ADN en vue de son analyse.	2 300 €
- TRANSG-02 : Caryotype de 5 clones recombinants.	200 €

- TRANSG-03 : Microinjection de deux clones de cellule ES recombinants (= 1 lignée) dans blastocystes de souris. Réimplantation des blastocystes dans les souris pseudo-gestantes. Production de 3 chimères.	2 300 €
- TRANSG-04 : Transgénèse avec 3 lignées indépendantes.	3 600 €
- TRANSG-05 : Décontamination de lignées.	600 €
- TRANSG-06 : Cryoconservation de lignées.	300 €
- TRANSG-07 : Revivification de lignées.	500 €

Mise en œuvre des marchés publics - Généralités - RMLR : 6342-21

Arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif au recensement économique des contrats, marchés publics et accords-cadres dont le montant initial est compris entre 4 000 et 90 000 euros hors taxes

Economie, industrie, emploi

JO du 04-08-2009, texte n° 5

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A4140213F6BACFC1740F4F22828CA386.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020941342&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Généralités - RMLR : 6342-21

Décret n° 2009-1086 du 2 septembre 2009 tendant à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE et 92/13/CEE et modifiant certaines dispositions applicables aux marchés publics

Economie, industrie, emploi

JO du 04-09-2009, texte n° 15

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=584F7041C9E14CBEBD4AE7F70F121793.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000021017474&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Moyens immobiliers et matériels

Immeubles - RMLR : 71

Décret n° 2009-1082 du 1^{er} septembre 2009 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel

Ecologie, énergie, développement durable et mer, technologies vertes et négociations sur le climat

JO du 03-09-2009, texte n° 1

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=764D7BEA13F319B166C003F07430BF59.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000021014019&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
34897	ABAT	MARIE-NOËLLE	01/07/2009	IR2
31154	AMBERT	PHILIPPE	01/07/2009	IR2
37316	BARATTE	BLANDINE	01/07/2009	IR2
9433	BARBET	JEAN-CLAUDE	01/07/2009	IR2
41376	BERNIER	STÉPHANE	01/07/2009	IR2
15657	BOGICEVIC	CHRISTINE	01/07/2009	IR2
31280	CAMPS	FRÉDÉRIC	01/07/2009	IR2
4405	CHAREYRE	ÉRIC	01/07/2009	IR2
14353	CHRETIEN	CHANTAL	01/07/2009	IR2
37504	COHONER	VÉRONIQUE	01/07/2009	IR2
40477	DA COSTA	GERALD	01/07/2009	IR2
30732	DURANT	OLIVIER	01/07/2009	IR2
35839	ENAME NKWANE	CHRISTIANE	01/07/2009	IR2
15199	FAIVRE	XAVIER	01/07/2009	IR2
31168	FERRET	BERTRAND	01/07/2009	IR2
15823	GALLAND DRAVET	MONIQUE	01/07/2009	IR2
34447	GIRARD	CHRISTINE	01/07/2009	IR2
21156	GOJAK	CARL	01/07/2009	IR2
16321	GREZKA	AUDE	01/07/2009	IR2
19311	LAMONGIE	BRUNO	01/07/2009	IR2
16132	LARGEAU	LUDOVIC	01/07/2009	IR2
42190	LE GAL	NICOLE	01/07/2009	IR2
14634	LEBLANC	SYLVIE	01/07/2009	IR2
20209	LIEUNARD	BRUNO	01/07/2009	IR2
7839	LODYGENSKY	OLEG	01/07/2009	IR2
16992	MAGNETTO	SANDRINE	01/07/2009	IR2
37170	MAREC	CLAUDIE	01/07/2009	IR2
24196	MASSON	JEAN-PAUL	01/07/2009	IR2
28199	MEYER	ALBERT	01/07/2009	IR2
20341	MURAZ	JEAN-FRANÇOIS	01/07/2009	IR2
25241	NOUVEL	BLANDINE	01/07/2009	IR2
25664	ROUSSEL	FRÉDÉRIC	01/07/2009	IR2
41244	ROUZIÈRE	SOPHIE	01/07/2009	IR2
19489	WURTZ	JACQUES	01/07/2009	IR2

Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
23275	BERGER	JÉRÔME	01/07/2009	IE2
32774	BOUQUET	STÉPHANE	01/07/2009	IE2
15288	BOUSQUET	OLIVIER	01/07/2009	IE2
35439	BRISSET-FONTANA	VÉRONIQUE	01/07/2009	IE2
41487	CASELLA	JEAN-FRANÇOIS	01/07/2009	IE2
24092	CHAGNY	CORINNE	01/07/2009	IE2
19702	DANGELSER	EDDY	01/07/2009	IE2
4100	DAVID	MARYVONNE	01/07/2009	IE2
35314	DESPREZ	PASCAL	01/07/2009	IE2
16086	DONZE	ISABELLE	01/07/2009	IE2
4095	DUGAST	FABIENNE	01/07/2009	IE2
15805	DUPUIS	CHRISTOPHE	01/07/2009	IE2
20268	ERAUD	LUDOVIC	01/07/2009	IE2
17147	FLAUX	DOMINIQUE	01/07/2009	IE2
20101	FOUREL	CHRISTIAN	01/07/2009	IE2
22948	GEIGER	SÉBASTIEN	01/07/2009	IE2
16247	GIROT	LAURENT	01/07/2009	IE2
15835	GOMBERT	CHRISTOPHE	01/07/2009	IE2
9663	GRENET	OLIVIER	01/07/2009	IE2
7860	KY	BENG YUN	01/07/2009	IE2
25185	LAFRASSE	SYLVAIN	01/07/2009	IE2
9752	LARBRE	JEAN-PHILIPPE	01/07/2009	IE2
31389	LEBLANC	STÉPHANE	01/07/2009	IE2
40198	LEMAGNEN	FRÉDÉRIC	01/07/2009	IE2
24230	LEPOITTEVIN	DANIEL	01/07/2009	IE2
34367	LOEILLET	SOPHIE	01/07/2009	IE2
34903	MONFLIER	SYLVIE	01/07/2009	IE2
24232	MONIN	AMANDINE	01/07/2009	IE2
34471	MONTI	FABRICE	01/07/2009	IE2
9861	MONTIGNY	CÉDRIC	01/07/2009	IE2
24184	NEIGER	LAURENT	01/07/2009	IE2
15980	PARENT	FRANCIS	01/07/2009	IE2
36882	PERAU	HENRI	01/07/2009	IE2
14060	PICHET	SOPHIE	01/07/2009	IE2
29093	PIQUES	GAËL	01/07/2009	IE2
35378	PITON	ANNE	01/07/2009	IE2
4259	PRALLY	CHRISTELLE	01/07/2009	IE2
23509	REVEL	DANIELE	01/07/2009	IE2
40554	REVERT	LOÏC	01/07/2009	IE2
4641	ROBERT	THOMAS	01/07/2009	IE2
15358	SAVALLE	SYLVAIN	01/07/2009	IE2
16324	SIMON	FRANÇOIS	01/07/2009	IE2
4377	STRIEBIG	NICOLAS	01/07/2009	IE2
30775	TESTE	MARIE-ANGE	01/07/2009	IE2

Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
7947	VABRE	ISABELLE	01/07/2009	IE2
18969	VERGEZ	JEAN-CHRISTOPHE	01/07/2009	IE2
25976	WEBER	PASCAL	01/07/2009	IE2

Assistants-ingénieurs				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
3459	ALMADOVAR	VÉRONIQUE	01/07/2009	AI
4126	BAER ZERBIT	LYSE	01/07/2009	AI
33799	BERNARD	MARIE-LAURE	01/07/2009	AI
9792	BIENES	NADINE	01/07/2009	AI
17016	BIGAI	BEATRICE	01/07/2009	AI
41234	BONHOMME	SERGE	01/07/2009	AI
11634	BONNEMAISON	ALAIN	01/07/2009	AI
16337	BOUTET	FRÉDÉRIC	01/07/2009	AI
16566	BOZON	MURIEL	01/07/2009	AI
24105	BROISIN	CATHERINE	02/07/2009	AI
22064	BUCHET	NOËLLE	01/07/2009	AI
15303	BUQUET-CHOUARD	JULIE	01/07/2009	AI
9604	BUSNEL	ÉRIC	01/07/2009	AI
24074	CALDARA	ISABELLE	01/07/2009	AI
31270	CANAU POUCHET	FABRICE	01/07/2009	AI
31126	CASTANET	ROXANE	01/07/2009	AI
31038	CASTILLO	ALAIN	01/07/2009	AI
35459	CENCIGH	SYLVIE	01/07/2009	AI
31332	COLLARD	BEATRICE	01/07/2009	AI
41253	COURTOIS	ISABELLE	01/07/2009	AI
23009	DAENES	FRÉDÉRIC	01/07/2009	AI
10658	DANEY DE MARCILLAC	WILLY	01/07/2009	AI
21226	DEGUERO	STÉPHANE	01/07/2009	AI
10364	DESSAINTS	SANDRINE	01/07/2009	AI
37780	DUBIGEON	ISABELLE	01/07/2009	AI
22797	DUVAL	MONIQUE	01/07/2009	AI
3695	FEDERICI	PIERRE	01/07/2009	AI
26888	FLOUCAT	SYLVAIN	01/07/2009	AI
27290	FORESTIER	JOËLLE	01/07/2009	AI
28753	GARNIER	JULIEN	01/07/2009	AI
63194	GERARD	PATRICE	01/07/2009	AI
16251	GOETINCK	PATRICK	01/07/2009	AI
34253	GRANDET	SOPHIE	01/07/2009	AI
22795	GREINER	PATRICIA	01/07/2009	AI
35039	GUILLEROT	LYDIE	01/07/2009	AI
22533	HECKER	ANNICK	01/07/2009	AI
40555	HELAINÉ	MARIE-CÉCILE	01/07/2009	AI
23164	HERMANN	VALÉRIE	01/07/2009	AI

Assistants-ingénieurs				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
20060	HIRN	MARIE-PAULE	01/07/2009	AI
11847	JACQUET	PHILIPPE	01/07/2009	AI
23215	KOECHLER	SANDRINE	01/07/2009	AI
23071	KRAUTH	SANDRINE	01/07/2009	AI
4589	LAMBERT	MAGALI	01/07/2009	AI
5105	LE VAILLANT	CHANTAL	01/07/2009	AI
16673	LEGROS	ÉRIC	01/07/2009	AI
15906	LEROUX	VIRGILE	01/07/2009	AI
50053	LEVILLAIN	FLORENCE	17/07/2009	AI
41399	LOPEZ	VALÉRIE	01/07/2009	AI
29463	LUKASIK	CÉCILE	01/07/2009	AI
30982	MARROT	JEAN-CHRISTOPH	01/07/2009	AI
16451	MASSIN	LAURENCE	01/07/2009	AI
21257	MUNOZ	JOCELYNE	01/07/2009	AI
17203	NDIBU	NADIA	01/07/2009	AI
3649	NOEL	MARIE-CHRISTINE	01/07/2009	AI
23545	OGIER	DANIEL	01/07/2009	AI
10088	OULLION	CHRISTINE	01/07/2009	AI
37366	PAIN	THIERRY	01/07/2009	AI
37854	PERRIGAUD	KATY	01/07/2009	AI
24812	PIC	AMÉLIE	01/07/2009	AI
31056	PIERUCCI	MARIE-LAURE	01/07/2009	AI
19415	RAVAZ	ALAIN	01/07/2009	AI
26448	ROURE	AGNES	01/07/2009	AI
14134	ROUSSEL-LEGUAY	CLOTHILDE	01/07/2009	AI
21255	ROYON	JÉRÔME	01/07/2009	AI
4796	SALLENT	YOLANDE	01/07/2009	AI
23452	SCHMITT	CHRISTINE	01/07/2009	AI
19484	SOMMER	RÉGINE	01/07/2009	AI
16694	STALENQ	LILIANA	01/07/2009	AI
9521	STEPHEN	LAURENCE	01/07/2009	AI
37888	THEBAULT	CÉLINE	01/07/2009	AI
16511	THOMAS LLAUMETT	CHANTAL	01/07/2009	AI
24787	TUDELA	JEAN MARC	01/07/2009	AI
17589	VERRIES	CLAIRE FRANÇOISE	01/07/2009	AI
24470	VILLARD	ANNE-MARIE	01/07/2009	AI

Techniciens de classe normale				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
31416	COLIN	RENÉ	01/07/2009	TCN
9934	COURNAUD	STÉPHANE	01/07/2009	TCN
9990	DE MEDEIROS	CHRISTOPHE	01/07/2009	TCN

Techniciens de classe normale				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
31390	KHODJA	ASSIA	01/07/2009	TCN
37870	LE PETITCORPS	SOPHIE	01/07/2009	TCN

Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe				
n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
29643	BELLEC	GAËL	01/07/2009	ATP2
44886	CHOL	ALEXANDRE	01/07/2009	ATP2
49097	HUYNH	THI KHANH VAN	01/07/2009	ATP2
32426	VIALET	MARISA	01/07/2009	ATP2

Comités, conseils et commissions

Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (79^{ème} séance) du 25 juin 2009

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié et proposé pour la séance du 25 juin 2009.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 26 mars 2009

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu des débats de la séance du 26 mars 2009.

4. Rapport d'activité de l'exercice 2008

Le conseil d'administration approuve le rapport sur l'activité du CNRS en 2008.

5. Contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat 2009-2013

Le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs 2009-2013 et donne pouvoir à la présidente et au directeur général pour le signer.

7. Certification des comptes consolidés 2008 du CNRS

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière, le conseil d'administration arrête les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 26 mars 2009, à savoir :

- CNRS Editions SA,
- INIST Diffusion SA,
- FIST SA,
- la société civile « Synchrotron Soleil ».

8. Création du « Fonds de dotation du CNRS pour l'avancement de la science et le développement économique »

Le conseil d'administration du CNRS approuve la création d'un fonds de dotation par le CNRS et donne pouvoir au directeur général pour conduire les négociations et démarches à cet effet, signer tous les actes correspondants, fixer le montant que le CNRS souhaite apporter à la

dotation initiale du fonds de dotation, et demander aux ministres chargés de l'économie et du budget l'autorisation de procéder à un tel apport.

Questions diverses :

- Présentation de deux nouveaux membres du comité d'audit

Le conseil d'administration approuve les nominations de Mme Rosemarie PECAUT et de M. Steve DONALDSON au comité d'audit interne du CNRS.

- Rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoir au directeur général concernant l'octroi de subventions

Le conseil d'administration prend acte du rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoir consentie au directeur général en matière de décisions d'octroi de subventions.

- Création du GIP Cancéropole PACA

Le conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la création du Groupement d'intérêt public intitulé « Cancéropole Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Il autorise le directeur général à conduire toutes les démarches à cet effet et à signer la convention constitutive du GIP.

- Renouvellement du GIP ANRS

Le conseil d'administration approuve la demande de prorogation du Groupement d'intérêt public intitulé « Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales » (ANRS) pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2010. Il donne pouvoir au directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer l'avenant portant prorogation de ce GIP.

- Avenant au GIP GRIDAUH

Le conseil d'administration approuve l'avenant n° 1 à la convention constitutive modificative du GIP GRIDAUH (Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat). Il donne pouvoir au directeur général pour conduire toutes les démarches à cet effet et signer l'avenant.

Fait à Paris, le 25 juin 2009.

La Présidente,
Catherine BRECHIGNAC

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090011SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 070015SGCN, du 5 novembre 2007, relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Chimie SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002 ; DEC. n° 060009SGCN du 08-08-2006.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision n° 070015SGCN du 5 novembre 2007 susvisée est modifié comme suit : « M. Edmond PAYEN, professeur à l'Ecole nationale supérieure de chimie, Lille », en remplacement de « M. Jean-Jacques GIRERD, professeur à l'Université de Paris XI, ORSAY ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 août 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090012SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 080005SGCN du 10 mars 2008 relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Sciences du vivant

SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 060010SGCN du 08-08-2006.

Art. 1^{er}. - L'article 2 de la décision n° 080005SGCN du 10 mars 2008 susvisée est modifié comme suit : « M. Fabio BENFENATI, professeur à l'Université de Gênes, Italie » en remplacement de « M. Vincenzo CRUNELLI, professeur à l'Université de Cardiff, Royaume-Uni ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 août 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090013SGCN du 4 août 2009 modifiant la décision n° 080003SGCN du 14 février 2008 relative à la nomination des membres du conseil scientifique du département Sciences humaines et sociales

SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002 ; DEC. n° 060011SGCN du 08-08-2006.

Art. 1^{er}. - L'article 3 de la décision n° 080003SGCN du 14 février 2008 susvisée est modifié comme suit : « Mme Annarita ANGELINI, professeure à l'Université de Bologne, Italie », en remplacement de « Mme Ghislaine FILLIATREAU, directrice de recherche Inserm, Paris ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 août 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Nominations

Administration centrale

SCHS

MME CATHERINE PETIT-AUBERT
MME MARIE-THÉRÈSE RAEPSAET-CHARLIER
MME SOPHIE DE BEAUNE
MME EMMANUELLE ROSSO
M. ALAIN BOUET
M. SIMON ESMONDE-CLEARY
M. CHRISTOPHE GODDARD
M. SÉBASTIEN LEPETZ
M. PIERRE-YVES MILCENT
M. MARTIAL MONTEIL
M. MATTHIEU POUX
M. WILLIAM VAN ANDRINGA
M. JEAN-PAUL JACOB
M. YVES MENEZ
M. STÉPHANE VERGER

DEC. n° 090054SCHS du 30-07-2009

La décision n° 090054SCHS porte nomination de Mme Catherine PETIT-AUBERT, Mme Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, Mme Sophie de BEAUNE, Mme Emmanuelle ROSSO et de M. Alain BOUET, M. Simon ESMONDE-CLEARY, M. Christophe GODDARD, M. Sébastien LEPETZ, M. Pierre-Yves MILCENT, M. Martial MONTEIL, M. Matthieu POUX, M. William Van ANDRINGA, M. Jean-Paul JACOB, M. Yves MENEZ, M. Stéphane VERGER, dans leur fonction de membres du comité de rédaction de la revue « Gallia » pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. CHARLES SIMON

DEC. n° 090105DAJ du 04-08-2009

M. Charles SIMON, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint, au département scientifique MPPU, en charge des TGE, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ALAIN DOUCET

DEC. n° 090018SDV du 24-07-2009

M. Alain DOUCET, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut thématique multi-organisme (ITMO) « Circulation, métabolisme et nutrition », du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2010. Il a pour mission de représenter l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS au sein de l'ITMO.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain DOUCET demeure affecté à l'ERL n° 7226, Institut de biologie et de chimie des protéines, UMR n° 5086.

Du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2010, M. Alain DOUCET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME NICOLE ABALLEA

DEC. n° 090005BPC du 07-09-2009

Mme Nicole ABALLEA, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, chargée de mission auprès du directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur, est nommée chargée de mission auprès du directeur général au titre de la mission pour la place des femmes au CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

Sa mission a pour objet d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions d'égalité professionnelle validé par la Direction générale, notamment en partenariat avec la Direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nicole ABALLEA demeure affectée à l'Observatoire de la Côte d'Azur.

Du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, Mme Nicole ABALLEA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PIERRE DOUCELANCE

DEC. n° 090104DAJ du 30-07-2009

M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour la mise en œuvre de la délégation globale de gestion, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL HABIB

DEC. n° 090108DAJ du 12-08-2009

M. Michel HABIB, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général, pour la mise en place de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions, à compter du 24 août 2009.

M. Michel HABIB est nommé directeur scientifique adjoint par intérim au département des Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, pour les sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication), à compter du 24 août 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ST2J

MME VÉRONIQUE VIGUIE DONZEAU GOUGE

DEC. n° 090109DAJ du 12-08-2009

Mme Véronique VIGUIE DONZEAU GOUGE, professeure des universités, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique chargée de mission pour l'international et l'interdisciplinarité, auprès du directeur du département des Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, à compter du 24 août 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR02 - Délégation Paris B

MME FRÉDÉRIQUE MAZE-CORADIN

DEC. n° 090203DR02 du 01-09-2009

Mme Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure d'études, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2009, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Paris B, en remplacement de Mme Céline BOTINEAU.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Mlle MARIANNE LAMOUR

DEC. n° 090135DR05 du 28-08-2009

Mlle Marianne LAMOUR, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2009, responsable par intérim du Service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, en remplacement de M. Philippe GAUCHER, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 – Délégation Centre-Est

MME FLORENCE CHARTIER

DEC. n° 090096DAJ du 30-07-2009

Mme Florence CHARTIER, adjointe, est nommée déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est, à compter du 2 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR07 – Délégation Rhône-Auvergne

MME CLAUDINE SCHMIDT-LAINE

DEC. n° 090100DAJ du 30-07-2009

Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Bruno ANDRAL, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR10 – Délégation Alsace

M. BERTRAND MINAULT

DEC. n° 090094DAJ du 30-07-2009

M. Bertrand MINAULT, administrateur civil, est nommé délégué régional pour la circonscription Alsace, à compter du 1^{er} octobre 2009, en remplacement de M. Philippe PIERI, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR11 – Délégation Alpes

MME PASCALE BUKHARI

DEC. n° 090102DAJ du 30-07-2009

Mme Pascale BUKHARI, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée déléguée régionale pour la circonscription Alpes, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Younis HERMES, appelé à d'autres fonctions.

A compter de cette même date, il est mis fin à ses fonctions de directrice de cabinet du directeur général du CNRS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR12 – Délégation Provence et Corse

M. YOUNIS HERMES

DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009

M. Younis HERMES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Pierre DOUCELANCE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

UPS n° 2573 - Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) (INB 106)

M. NICOLAS PAUWELS

DEC. n° 090020MPPU du 12-08-2009

M. Nicolas PAUWELS, ingénieur de recherche au CNRS, directeur de l'UPS n° 2573, est nommé représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation nucléaire de base n° 106, et chef de l'INB, à compter du 1^{er} septembre 2009, en remplacement de M. Abderrahmane TADJEDDINE, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

A ce titre, M. Nicolas PAUWELS est localement responsable en dernier ressort de tout ce qui concerne la sûreté de l'INB 106 et des relations avec le Service central de sûreté des installations nucléaires du ministère chargé de l'industrie.

La décision n° 050017SPHM du 23 décembre 2005 [portant nomination de M. Abderrahmane TADJEDDINE en tant que représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'INB 106 et chef de l'INB 106] est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5562 - Dynamique terrestre et planétaire

M. GEORGES CEULENEER**MME ANNE BRIAIS**

DEC. n° 091334PU du 27-08-2009

[...]

A la direction de l'unité, sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- directeur : M. Georges CEULENEER, directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Alexis RIGO,
- directrice-adjointe : Mme Anne BRIAIS, chargée de recherche au CNRS, en remplacement de M. Georges CEULENEER.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. FRANÇOIS MARTIN**M. PIERRE MAZZEGA**

DEC. n° 091338PU du 26-08-2009

Sont nommés à la direction de l'UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie :

- M. François MARTIN, professeur des universités, aux fonctions de directeur en remplacement de M. Jean-Marc MONTEL, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la fin du contrat quadriennal en cours, le 31 décembre 2010 ;
- M. Pierre MAZZEGA, directeur de recherche au CNRS, aux fonctions de directeur-adjoint par intérim, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

M. JACQUES COLIN

DEC. n° 091339PU du 12-08-2009

M. Jacques COLIN, astronome, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 7095, à compter du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Martin LEMOINE, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)

M. PHILIPPE BOUGEAULT

DEC. n° 091337PU du 12-08-2009

A la direction de l'URA n° 1357, est nommé à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2012, M. Philippe BOUGEAULT, ingénieur général des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. Eric BRUN, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 849 - Comité inter-régional Manche-Atlantique (CIRMAT)

M. PASCAL MORIN

DEC. n° 091341PU du 28-08-2009

M. Pascal MORIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UPS n° 849 - Comité inter-régional Manche-Atlantique (CIRMAT), en remplacement de M. Jean-Marie JOUANNEAU, à compter du 1^{er} juin 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie

M. PATRICK KELLER

DEC. n° 090016CHIM du 21-07-2009

M. Patrick KELLER, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 168, à compter du 1^{er} juin 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique (IMRCP)

M. FRANÇOIS COUDERC
M. CHRISTOPHE MINGOTAUD

DEC. n° 090024CHIM du 04-08-2009

M. François COUDERC, professeur des universités, et M. Christophe MINGOTAUD, directeur de recherche CNRS, sont nommés directeurs-adjoints de l'UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique, jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7565 - Laboratoire structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes (LSRSMC)

M. MANUEL RUIZ LOPEZ

DEC. n° 090022CHIM du 03-07-2009

M. Manuel RUIZ LOPEZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 7565, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

URA n° 2453 - Laboratoire Francis Perrin (LFP)

M. JEAN-MICHEL MESTDAGH

DEC. n° 090021CHIM du 03-07-2009

M. Jean-Michel MESTDAGH, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'URA n° 2453, pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 3215 - Génétique du développement et cancer

Mme EDITH HEARD

DEC. n° 090021SDV du 12-08-2009

Mme Edith HEARD, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 3215, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012. [...]

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire

M. GUY MOUCHIROUD

DEC. n° 090019SDV du 27-07-2009

M. Guy MOUCHIROUD, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5534, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

M. OLIVIER POURQUIE

DEC. n° 090020SDV du 26-08-2009

M. Olivier POURQUIE, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur de l'UMR n° 7104, pour la période allant du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Dino MORAS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

Mme ISABELLE DAUGAREILH

DEC. n° 090057SCHS du 03-09-2009

Mme Isabelle DAUGAREILH, directrice de recherche de seconde classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 5114, à compter du 1^{er} septembre 2009, et pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5186 - Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique, et les Lumières (IRCL)

Mme NATHALIE VIENNE-GUERRIN

M. JEAN-PIERRE SCHANDELER

DEC. n° 090053SCHS du 12-08-2009

Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 5186, pour la période

du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Charles WHITWORTH, démissionnaire.

M. Jean-Pierre SCHANDELER, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG)

M. LOUIS BRIGAND

DEC. n° 090048SCHS du 26-08-2009

M. Louis BRIGAND, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG), à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2011, en remplacement de Mlle Françoise GOURMELON, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Mme MARIE-JOSETTE LE HAN

DEC. n° 090059SCHS du 27-08-2009

Mme Marie-Josette le HAN, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 6563, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 31 décembre 2011.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales

M. CHRISTIAN LEQUESNE

DEC. n° 090049SCHS du 04-08-2009

M. Christian LEQUESNE, directeur de recherche à l'Institut d'études politiques de Paris, est nommé directeur de l'UMR n° 7050, à compter du 1^{er} août 2009, pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités

M. CHARLES GADEA

DEC. n° 090050SCHS du 12-08-2009

M. Charles GADEA, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 8085, à compter du 1^{er} août 2009, pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8163 - Savoirs, textes, langage (STL)

M. CHRISTIAN BERNER

DEC. n° 090046SCHS du 07-08-2009

M. Christian BERNER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8163, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, en remplacement de Mme Fabienne BLAISE, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot » (LGP)

Mme CATHERINE KUZUCUOGLU

M. FRANCK LAVIGNE

DEC. n° 090031SCHS du 12-08-2009

Mme Catherine KUZUCUOGLU, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 8591, pour la période du 15 septembre 2009 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Charles LECOEUR, appelé à d'autres fonctions.

M. Franck LAVIGNE, maître de conférences, est nommé directeur-adjoint par intérim pour la même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO)

M. MARIN DACOS

DEC. n° 090047SCHS du 03-09-2009

[...]

M. Marin DACOS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMS n° 3287, à compter du 1^{er} janvier 2009, et pour la durée de l'unité. [...]

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FR n° 2393 - Institut de linguistique française (ILF)

M. FRANCK NEVEU

DEC. n° 090612SHS du 26-08-2009

M. Franck NEVEU, professeur d'université, est nommé directeur de la FR n° 2393, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 31 décembre 2012, en remplacement de Mme Catherine SCHNEDECKER, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP)

M. GILLES VILLARD

DEC. n° 090022SING du 28-08-2009

M. Gilles VILLARD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5668, à compter du 1^{er} septembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2561 - CNRS-GUYANE

MME ANNE CORVAL

DEC. n° 090106DAJ du 06-08-2009

Mme Anne CORVAL, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 2561, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Alain PAVE.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés (LIENSs)

MME MARTINE BRERET

DEC. n° 090134DR08 du 06-05-2009

Mme Martine BRERET est nommée correspondante locale en hygiène et sécurité pour le laboratoire LIENSs pour le bâtiment ILE, UFR Sciences, dans les domaines des risques chimiques et risques biologiques.

Elle coopérera avec un autre CLHS désigné pour LIENSs (bâtiment ILE).

Sa mission est de :

- veiller au respect des règles de sécurité au sein du service et signaler au directeur toute anomalie constatée en proposant des solutions pour y remédier. S'assurer à ce titre de la gestion du registre d'hygiène et de sécurité.
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention décidées par le directeur de composante ou par le président de l'université concernant la logistique et les infrastructures des composantes.
- s'associer à toute démarche de sécurité organisée dans le service pour lequel il est nommé (visites du comité hygiène et sécurité, des commissions de sécurité...). Se charger de la formation générale de sécurité « terrain » des nouveaux arrivants (explication des consignes de sécurité et de la spécificité du site dans le domaine de la sécurité, visite...) et plus généralement de la formation locale de sécurité des personnels (exercices d'évacuation...).
- travailler en étroite collaboration avec le service hygiène sécurité environnement, le comité hygiène et sécurité et les éventuels autres correspondants de sécurité de sa composante.

Dans l'exercice de ses fonctions de CLHS, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité de Monsieur le directeur du laboratoire LIENSs (bâtiment ILE), UFR Sciences.
Signé : Sylvain LAMARE, directeur de l'UMR n° 6250

UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés (LIENSs)

M. STÉPHANE RECOURA

DEC. n° 090135DR08 du 11-05-2009

M. Stéphane RECOURA est nommé correspondant local en hygiène et sécurité pour le laboratoire LIENSs pour le bâtiment ILE, UFR Sciences, hors risques chimiques et risques biologiques.

Il coopérera avec un autre CLHS désigné pour LIENSs (bâtiment ILE).

Sa mission est de :

- veiller au respect des règles de sécurité au sein du service et signaler au directeur toute anomalie constatée en proposant des solutions pour y remédier. S'assurer à ce titre de la gestion du registre d'hygiène et de sécurité.
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention décidées par le directeur de composante ou par le président de l'université concernant la logistique et les infrastructures des composantes.
- s'associer à toute démarche de sécurité organisée dans le service pour lequel il est nommé (visites du comité hygiène et sécurité, des commissions de sécurité...). Se charger de la formation générale de sécurité « terrain » des nouveaux arrivants (explication des consignes de sécurité et de la spécificité du site dans le domaine de la sécurité, visite...) et plus généralement de la formation locale de sécurité des personnels (exercices d'évacuation...).
- travailler en étroite collaboration avec le service hygiène sécurité environnement, le comité hygiène et sécurité et les éventuels autres correspondants de sécurité de sa composante.

Dans l'exercice de ses fonctions de CLHS, M. Stéphane RECOURA est placé directement sous l'autorité de Monsieur le directeur du laboratoire LIENSs (bâtiment ILE), UFR Sciences.
Signé : Sylvain LAMARE, directeur de l'UMR n° 6250

ACMO

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

MME STÉPHANIE DANO

DEC. n° 070039DR08 du 25-06-2007

Mme Stéphanie DANO, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 1934, à compter du 8 août 2007.

Mme Stéphanie DANO exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Stéphanie DANO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Vincent BRETIGNOLLE, directeur de l'UPR n° 1934

UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE)

M. NICOLAS GOUILLON

DEC. n° 080210DR08 du 24-10-2008

M. Nicolas GOUILLON (T) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3021, à compter du 27 octobre 2008.

M. Nicolas GOUILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas GOUILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Iskender GÖKALP, directeur de l'UPR n° 3021

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation (CEMHTI)

M. EMMANUEL VERON

DEC. n° 080113DR08 du 07-01-2008

M. Emmanuel VERON est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3079, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Emmanuel VERON exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Emmanuel VERON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

Mme CANDELAS HUET

DEC. n° 080211DR08 du 28-11-2007

Mme Candelas HUET est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 704, à compter du 1^{er} décembre 2007.

Elle exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Candelas HUET est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Nicole CORNILEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans (ISTO)

M. PHILIPPE TEULAT

DEC. n° 080170DR08 du 30-05-2008

M. Philippe TEULAT est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6113, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Philippe TEULAT exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. M. Philippe TEULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans (ISTO)

Mme MARIELLE HATTON

DEC. n° 080222DR08 du 25-10-2008

Mme Marielle HATTON est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6113, à compter du 25 octobre 2008.

Mme Marielle HATTON exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles (SRSN)

M. LAURENT LEMÉE

DEC. n° 090133DR08 du 27-05-2009

M. Laurent LEMÉE, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 6514, à compter du 1^{er} juin 2009. M. Laurent LEMÉE exercera sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent LEMÉE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : André AMBLÈS, directeur de l'UMR n° 6514

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques (LEA)

M. PHILIPPE SZEGER

DEC. n° 080206DR08 du 04-09-2008

M. Philippe SZEGER est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6609, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Philippe SZEGER exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. M. Philippe SZEGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)

M. JEAN-MARIE PERRIARD

DEC. n° 080154DR08 du 19-05-2008

M. Jean-Marie PERRIARD est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 44, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Jean-Marie PERRIARD exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Jean-Marie PERRIARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yann HERAULT, directeur de l'UPS n° 44

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)

Mme MARIE-PIERRE LARAN-CHICH

DEC. n° 090060DR10 du 30-03-2009

Mme Marie-Pierre LARAN-CHICH, AI, assistante en techniques biologiques, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3212.

Mme Marie-Pierre LARAN-CHICH exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Pierre LARAN-CHICH est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Date de prise de fonction : 1^{er} avril 2009.

Signé : Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212

LRC n° 7228 - Institut de science des matériaux de Mulhouse (IS2M)

M. GÉRALD CHAPLAIS

DEC. n° 090061DR10 du 08-07-2009

M. Gérald CHAPLAIS, maître de conférences, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'Institut de science des matériaux de Mulhouse, LRC n° 7228.

M. Gérald CHAPLAIS exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gérald CHAPLAIS est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Date de prise de fonction : 12 juin 2009.

Signé : Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228

UPR n° 9025 - Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)

MME SYLVIE ROBERT

DEC. n° 091654DR12 du 09-07-2009

Mme Sylvie ROBERT, IE2 est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9025 à compter du 1^{er} juillet 2009.

Mme Sylvie ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4. 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sylvie ROBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Frédéric CARRIERE, directrice de l'UPR n° 9025

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy (IBDML)

MME PASCALE MALAPERT

DEC. n° 091652DR12 du 09-07-2009

Mme Pascale MALAPERT, assistante ingénieure est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6216 à compter du 1^{er} septembre 2009.

Mme Pascale MALAPERT exerce sa mission conformément aux articles 4. 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Pascale MALAPERT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy (IBDML)

M. FABRICE RICHARD

DEC. n° 091653DR12 du 09-07-2009

M. Fabrice RICHARD, ingénieur d'études est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6216 à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. Fabrice RICHARD exerce sa mission conformément aux articles 4. 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabrice RICHARD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB)

M. ARTHUR COMPIN

DEC. n° 090035DR14 du 29-06-2009

M. Arthur COMPIN, AI CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5245, à compter du 1^{er} juillet 2009.

M. Arthur COMPIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Arthur COMPIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245

UMR n° 5245 - Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB)

M. THIERRY OTTO

DEC. n° 090036DR14 du 29-06-2009

M. Thierry OTTO, IE2 CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5245, à compter du 1^{er} juillet 2009.

M. Thierry OTTO exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry OTTO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric CHAUVET, directeur de l'UMR n° 5245

UMR n° 2027 - Génotoxicologie et cycle cellulaire

M. GUY KIENDA

DEC. n° 090051DR16 du 26-05-2009

M. Guy KIENDA, technicien de classe normale, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 2027, à compter du 11 mai 2009.

M. Guy KIENDA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Guy KIENDA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Giuseppe BALDACC, directeur de l'UMR n° 2027

Fin de fonctions

ST2I

MME VÉRONIQUE VIGUIE DONZEAU GOUGE

DEC. n° 090109DAJ du 12-08-2009

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe au département des Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie de Mme Véronique VIGUIE DONZEAU GOUGE, à compter du 24 août 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2934 - Unité de support de l'agence nationale de la recherche (USAR)

MME JACQUELINE VAUZEILLES

DEC. n° 090012USAR du 10-07-2009

Il est mis fin, à compter du 31 août 2009, aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général, pour l'USAR, exercées par Mme Jacqueline VAUZEILLES.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 7636 - Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)

M. LAURENT QUARTIER

DEC. n° 090050DR16 du 06-04-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent QUARTIER dans l'UMR n° 7636.

Signé : Eduardo WESFREID, directeur de l'UMR n° 7636

Délégations de signature

Administration centrale

DG

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT

DEC. n° 090110DAJ du 24-08-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous les actes relatifs à la cession par le CNRS d'un appartement et d'un garage reçus par legs et situés Résidence « Le Dauphin », 17 rue de Russie, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

M. JEAN-EUDES FOUMENTEZE

DEC. n° 090107DAJ du 11-08-2009

M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, ingénieur d'études au CNRS, est habilité à représenter le CNRS, assurant la défense du groupement d'intérêt public RENATER au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le raccordement de la station de radioastronomie de Nançay au réseau RENATER du 17 avril 2009, invité à comparaître le mercredi 19 août 2009, au Tribunal administratif de Paris, dans l'affaire « Société SOGETREL c/ Groupement d'intérêt public RENATER ».

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

Délégations

DR05 – Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 090124DR05 du 10-07-2009

Délégation est donnée à M. Bernard JULIAN, chargé de l'intérim de la Direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Direction des systèmes d'information, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la Direction des systèmes d'information, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend effet à compter du 10 juillet 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

La décision n° 070044DR05 du 09 mai 2007, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire, la décision modificative n° 070146DR05 du 25 juillet 2007 et la décision n° 070147DR05 du 25 juillet 2007, donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, sont abrogées.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 – Délégation Centre-Est

MME FLORENCE CHARTIER**MME SÉVERINE ROLLET****MME MONIQUE MULLIER**

DEC. n° 090097DAJ du 30-07-2009

Délégation permanente est donnée à Mme Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a. Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires

des établissements publics scientifiques et technologiques] ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examen de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
 - les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
 - les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
 - les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
 - les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
 - les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
 - les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.
- d. Les dons et legs
- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.
- e. Déclarations diverses
- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
 - le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
 - les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
 - les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.
- f. Subventions
- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
 - l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
 - l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.
- g. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.
- h. Poursuites pénales engagées par le CNRS
- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER, délégation est donnée à Mme Séverine ROLLET, responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER et de Mme Séverine ROLLET, délégation est donnée à Mme Monique MULLIER, adjointe au responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.
- Signé : Arnold MIGUS, directeur général
- DR07 – Délégation Rhône-Auvergne**
MME CLAUDINE SCHMIDT-LAINE
MME AMANDINE LHERITIER-CHABRAN
MME SANDRINE MAGNETTO
MME BERNADETTE PERICHON
MME PASCALINE TOUTOIS
- DEC. n° 090101DAJ du 30-07-2009
- Délégation permanente est donnée à Mme Claudine SCHIMDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :
- a. Gestion des personnels
- Notamment :
- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
 - les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément

-
- ment aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
 - les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
 - les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
 - les conventions de mise à disposition ;
 - les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
 - les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
 - les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.
- b. Organisation et fonctionnement des services
- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
 - les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
 - les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
 - les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
 - les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
 - les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
 - les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
 - les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.
- c. Relations avec les partenaires
- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
 - les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
 - les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
 - les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
 - les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
 - les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
 - les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
 - les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
 - les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
 - les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
 - les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.
- d. Les dons et legs
- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.
- e. Déclarations diverses
- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
 - le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
 - les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
 - les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.
- f. Subventions
- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien
-

aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHIMDT-LAINE, déléguée, délégation est donnée à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHIMDT-LAINE et de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, délégation est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, responsable du Service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHIMDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN et de Mme Sandrine MAGNETTO, délégation est donnée à Mme Bernadette PERICHON, responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine SCHIMDT-LAINE, de Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Bernadette PERICHON, délégation de signature est donnée à Mlle Pascaline TOUTOIS, adjointe au responsable du Service partenariat et valorisation, à l'effet de signer uniquement les documents administratifs relatifs aux activités du Service partenariat et valorisation.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR10 - Délégation Alsace

M. BERTRAND MINAULT
M. JEAN-MICHEL TRIO
M. DENIS FIX
M. PATRICK MEYER

DEC. n° 090095DAJ du 30-07-2009

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a. Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examen de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

d. Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988

[relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

f. Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Jean-Michel TRIO, adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Bertrand MINAULT et de M. Jean-Michel TRIO, délégation est donnée à M. Denis FIX, responsable du Service du partenariat et de la valorisation, et à M. Patrick MEYER, responsable du Service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR11 – Délégation Alpes

MME PASCALE BUKHARI
M. JACQUES VINCENT
MME SYLVIE ROLLAND

DEC. n° 090103DAJ du 30-07-2009

Délégation permanente est donnée à Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a. Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examen de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

d. Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988

modifiée [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

f. Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jacques VINCENT, chef du Service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe et du paragraphe b. Organisation et fonctionnement des services.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI et de M. Jacques VINCENT, délégation est donnée à Mme Sylvie ROLLAND, responsable des Affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanc-

tions disciplinaires du premier groupe et du paragraphe b. Organisation et fonctionnement des services.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR12 – Délégation Provence et Corse

M. YOUNIS HERMES
M. ALAIN SOMMERVOGEL
MME BÉATRICE SAINT-CRICQ
MME NISE SCHERRER

DEC. n° 090099DAJ du 30-07-2009

Délégation permanente est donnée à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a. Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examen de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

d. Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection

de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;

- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

f. Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional, délégation est donnée à M. Alain SOMMERVOGEL, adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et de M. Alain SOMMERVOGEL, délégation est donnée à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du Service du parte-

nariat et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, de M. Alain SOMMERVOGEL et de Mme Béatrice SAINT-CRICQ, délégation est donnée à Mme Nise SCHERRER, responsable des Ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. SÉBASTIEN KANDEL

DEC. n° 090043DR14 du 06-08-2009

En l'absence de Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées, de Mme Carine DESAULTY, adjointe de la déléguée régionale, de M. Jean-Paul SWERT, responsable du Service partenariat et valorisation et de Mme Maité ARMENGAUD, responsable du Service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour la période du 10 au 14 août 2009 inclus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

Laboratoires

DR02 - Paris B

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière (CRICM)

M. BERNARD ZALC
M. PHILIPPE ALCOUFFE

DEC. n° 090185DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ZALC à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ZALC, délégation de signature est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7225 - Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière (CRICM)

M. PHILIPPE ALCOUFFE

DEC. n° 090186DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, IR1, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard ZALC, directeur de l'UMR n° 7225

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée de Paris

M. CLÉMENT SANCHEZ
M. THIBAUD CORADIN

DEC. n° 090188DR02 du 21-07-2009

Délégation est donnée à M. Clément SANCHEZ à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément SANCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Thibaud CORADIN, DRT2C aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7574 - Chimie de la matière condensée de Paris

M. THIBAUD CORADIN

DEC. n° 090189DR02 du 21-07-2009

Délégation est donnée à M. Thibaud CORADIN, DRT2C, Chercheur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Clément SANCHEZ, directeur de l'UMR n° 7574

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident (AOROC)

M. DOMINIQUE BRIQUEL
M. ANTOINE CHARLOT
MME KATHERINE GRUEL

DEC. n° 090183DR02 du 10-07-2009

Délégation est donnée à M. Dominique BRIQUEL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BRIQUEL, délégation de signature est donnée à M. Antoine CHARLOT, ingénieur d'études, ou à Mme Katherine GRUEL, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident (AOROC)

M. ANTOINE CHARLOT
MME KATHERINE GRUEL

DEC. n° 090184DR02 du 10-07-2009

Délégation est donnée à M. Antoine CHARLOT, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine CHARLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Katherine GRUEL, directrice de recherche, directrice-adjointe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546

UMS n° 839 - Institut Henri Poincaré (IHP)

M. CÉDRIC VILLANI
M. STÉPHANE DROUET
Mlle MARJORIE STIEVENART

DEC. n° 090190DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Cédric VILLANI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric VILLANI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DROUET, IE2, ou à Mlle Marjorie STIEVENART, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 839 - Institut Henri Poincaré (IHP)

M. STÉPHANE DROUET
Mlle MARJORIE STIEVENART

DEC. n° 090191DR02 du 01-07-2009

Délégation est donnée à M. Stéphane DROUET, IE2, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DROUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Marjorie STIEVENART, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cédric VILLANI, directeur de l'UMS n° 839

DR04 - Ile-de-France Sud

GDR n° 3271 - Imagerie in vivo (Imagiv)

M. Luc DARRASSE

DEC. n° 09A043DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Luc DARRASSE, directeur du GDR n° 3271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures

M. FRANK GLAS

DEC. n° 090128DR05 du 30-07-2009

En l'absence de M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'unité, de M. Dominique MAILLY et de Mme Agnès PERRIN-ROUX, respectivement directeur-adjoint et administratrice de l'unité, délégation est donnée à M. Frank GLAS, DR2, chercheur, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} août 2009 et prend fin le 19 août 2009.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures

M. FRANK GLAS

DEC. n° 090127DR05 du 30-07-2009

Délégation est donnée à M. Frank GLAS, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} août 2009 et prend fin le 19 août 2009.

Signé : Jean-Yves MARZIN, directeur de l'UPR n° 20

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MoDyCo)

M. JEAN-LUC MINEL
MME SARAH LEROY
M. MARCEL CORI

DEC. n° 090123DR05 du 04-09-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Luc MINEL, directeur de l'UMR n° 7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MINEL, délégation de signature est donnée à Mme Sarah LEROY, CR1, directrice-adjointe de l'unité, et à M. Marcel CORI, PU2, enseignant-chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090016DR5 du 23 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MoDyCo)

MME SARAH LEROY
M. MARCEL CORI

DEC. n° 090122DR05 du 02-07-2009

Délégation est donnée à Mme Sarah LEROY, CR1, directrice-adjointe de l'unité, et à M. Marcel CORI, PU2, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090015DR05 du 20 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Jean-Luc MINEL, directeur de l'UMR n° 7114

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. FRANÇOIS OZANAM
M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 090126DR05 du 04-09-2009

Délégation est donnée à M. François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François OZANAM, délégation de signature est donnée à M. Marcel FILOCHE, DR2, directeur-adjoint de l'UMR n° 7643, et à M. Jacques PERETTI, CR1, chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070124DR05 du 20 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 090125DR05 du 30-07-2009

Délégation est donnée à M. Marcel FILOCHE, DR2, directeur-adjoint de l'UMR n° 7643, et à M. Jacques PERETTI, CR1, chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination

des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050182DR05 du 19 décembre 2005 est abrogée.

Signé : François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. PAUL BOURGINE
M. JEAN LASSEGUE
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER
MME AMPARO RUIZ-VERA

DEC. n° 090119DR05 du 12-08-2009

Délégation est donnée à M. Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul BOURGINE, délégation de signature est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint du CREA, à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction, et à Mme Amparo RUIZ-VERA, IE2, administratrice-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090065DR05 du 23 mars 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. JEAN LASSEGUE
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER
MME AMPARO RUIZ-VERA

DEC. n° 090120DR05 du 12-08-2009

Délégation est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint du CREA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LASSEGUE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction, et à Mme Amparo RUIZ-VERA, IE2, administratrice-gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090064DR05 du 17 mars 2009 est abrogée.

Signé : Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656

DR06 - Centre-Est

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

M. Luc PENICAUD
M. JEAN-PIERRE FARINE

DEC. n° 090175DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 5548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc PENICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre FARINE, chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070250DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

M. JEAN-PIERRE FARINE

DEC. n° 090176DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre FARINE, chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc PENICAUD, directeur de l'UMR n° 5548

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)

M. BERNARD GRATUZE
MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 090044DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GRATUZE, délégation est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante-ingénieure, à M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche, et à M. Philippe FLUZIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080090DR08 du 25 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)

MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 090045DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante-ingénieure, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre GUIBERT, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER et de M. Pierre GUIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe FLUZIN, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 080091DR08 du 25 février 2008 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prendra effet au 1^{er} février 2009.

Signé : Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060

DR11 - Alpes

UMR n° 5130 - Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique - Laboratoire d'hyperfréquences et caractérisation

M. GÉRARD GHIBAUDDO
M. JEAN-EMMANUEL BROQUIN

DEC. n° 090035DR11 du 11-08-2009

Délégation est donnée à M. Gérard GHIBAUDDO, directeur de l'UMR n° 5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GHIBAUDO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, professeur des universités, à compter du 1^{er} septembre 2009 aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080043DR11 du 2 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 - Provence et Corse

UMR n° 6201 - Droit public comparé, droit international et droit européen

M. ROSTANE MEHDI
M. RICHARD GHEVONTIAN
M. XAVIER PHILIPPE
M. PIERRE BON
MME SANDRINE MALJEAN-DUBOIS
MME MARYSE BAUDREZ

DEC. n° 081640DR12 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Rostane MEHDI, directeur de l'UMR n° 6201 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rostane MEHDI, délégation de signature est donnée à M. Richard GHEVONTIAN (professeur), à M. Xavier PHILIPPE (professeur), à M. Pierre BON (professeur), à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS (directrice de recherche) et à Mme Maryse BAUDREZ (maître de conférences), aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6201 - Droit public comparé, droit international et droit européen

M. RICHARD GHEVONTIAN
M. XAVIER PHILIPPE
M. PIERRE BON
MME SANDRINE MALJEAN-DUBOIS
MME MARYSE BAUDREZ

DEC. n° 081641DR12 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Richard GHEVONTIAN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Xavier PHILIPPE, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN et de M. Xavier PHILIPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BON, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN, de M. Xavier PHILIPPE et de M. Pierre BON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN, de M. Xavier PHILIPPE, de M. Pierre BON et de Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse BAUDREZ, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rostane MEHDI, directeur de l'UMR n° 6201

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP)

M. JEAN-FRANÇOIS BRIAT
MME CORINE ZICLER
MME FRANÇOISE BOURGEOIS

DEC. n° 090127DR13 du 21-08-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BRIAT, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE1, et à Mme Françoise BOURGEOIS, TR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090085DR13 du 1^{er} février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2915 - Réplication des chromosomes eucaryotes et ses points de contrôle (REPLICHRM)

MME BRIGITTE MANGONI

DEC. n° 090126DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Brigitte MANGONI, IE2, administratrice IGH, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel MECHALI, directeur du GDR n° 2915

UPS n° 3248 - Ecotron européen de Montpellier

M. OLIVIER RAVEL
M. CHRISTOPHE ESCAPE

DEC. n° 090122DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Olivier RAVEL, IR2, directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier RAVEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe ESCAPE, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques ROY, directeur de l'UPS n° 3248

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

M. LOUIS CASTEILLA
MME MAMA BEN NOUAR
M. ALAIN BELLIURE

DEC. n° 090037DR14 du 03-07-2009

Délégation est donnée à M. Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CASTEILLA, délégation de signature est donnée à Mme Mama Ben NOUAR, TCN, et à M. Alain BELLIURE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070010DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

MME MAMA BEN NOUAR
M. ALAIN BELLIURE

DEC. n° 090038DR14 du 03-07-2009

Délégation est donnée à Mme Mama Ben NOUAR, TCN, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mama Ben NOUAR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain BELLIURE, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)

M. PHILIPPE BOUGEAULT
M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL

DEC. n° 090044DR14 du 20-08-2009

Délégation est donnée à M. Philippe BOUGEAULT, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUGEAULT, délégation de signature est donnée à M. Joël POITEVIN, IPCI, et à M. Frédéric AVRIL, PEGC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)

M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL

DEC. n° 090045DR14 du 20-08-2009

Délégation est donnée à M. Joël POITEVIN, IPCI, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël POITEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric AVRIL, PEGC, responsable de l'administration et du pilotage.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BOUGEAULT, directeur de l'URA n° 1357

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées [SUBATECH]

M. JACQUES MARTINO
M. PASCAL LAUTRIDOU
M. GÉRARD PUIL
MME SOPHIE GIRAULT

DEC. n° 090059DR17 du 27-08-2009

Délégation est donnée à M. Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, délégation de signature est donnée à M. Pascal LAUTRIDOU, directeur de recherche, M. Gérard PUIL, ingénieur de recherche, et Mme Sophie GIRAULT, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

M. PASCAL LAUTRIDOU

M. GÉRARD PUIL

MME SOPHIE GIRAULT

DEC. n° 090060DR17 du 04-09-2009

Délégation est donnée à M. Pascal LAUTRIDOU, directeur de recherche, M. Gérard PUIL, ingénieur de recherche, et Mme Sophie GIRAULT, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457

Informations générales

Textes signalés

Ministère des affaires étrangères et européennes

Décret n° 2009-1045 du 26 août 2009 portant publication de l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique, technologique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie, signé à Vilnius le 4 avril 2003

JO du 29-08-2009, texte n° 7

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021005848&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2009-1063 du 26 août 2009 portant publication du protocole additionnel à l'accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la création du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne, signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008

JO du 30-08-2009, texte n° 13

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006582&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement (rectificatif)

JO du 25-07-2009, texte n° 18

Cette ordonnance est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5C87B65E70F66D1B084B5C2C2BE0979E.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000020900018&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2009-934 du 29 juillet 2009 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement

JO du 31-07-2009, texte n° 12

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A4140213F6BACFC1740F4F22828CA386.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020915346&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 29 juillet 2009 relatif aux relations entre les prestataires de services de paiement et leurs clients en matière d'obligations d'information des utilisateurs de services de paiement et précisant les principales stipulations devant figurer dans les conventions de compte de dépôt et les contrats-cadres de services de paiement

JO du 31-07-2009, texte n° 17

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A4140213F6BACFC1740F4F22828CA386.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000020915427&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Arrêté du 26 août 2009 modifiant l'arrêté du 3 avril 2008 portant organisation de la Direction générale des finances publiques

JO du 29-08-2009, texte n° 36

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021006032&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'éducation nationale

Arrêté du 26 août 2009 modifiant l'arrêté du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

JO du 04-09-2009, texte n° 23

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021017603&dateTexte=&categorieLien=id>

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS

Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO
M^{lle} Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 72164 - 10-2009

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr

